



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion restreinte du 25/08/2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H et envoyé sur l'adresse électronique secretariat@district75foot.fff.fr.
Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

Match N° 55723609 PITRAY OLIER JSC 1 / ES SEIZIEME 1 D1. Du 27/02/2027

Match N° 55723622 PITRAY OLIER JSC 1/ RACING CLUB 18 1 D1. Du 13/03/2027

Match N° 55723531 PITRAY OLIER JSC 1 / NICOLAITE CHAILLOT D1. Du 03/10/2026

Match N° 55723553 PITRAY OLIER JSC 1 / PARIS SPORT CULTURE D1 Du 21/11/2026

Match N° 55723565 PITRAY OLIER JSC 1 / MACCABI PARIS METROPOLE D1 Du 05/12/2026

Match N° 55723575 PITRAY OLIER JSC 1 / PARIS 15 AC 2 D1 Du 12/12/2026

Match N° 55723596 PITRAY OLIER JSC 1 / PARIS ALESIA FC D1 du 23/01/2027

Match N° 55723609 PITRAY OLIER JSC 1 / SEIZIEME ES 1 D1 du 27/02/2027

Suite aux demandes de modification de match de PITRAY OLIER souhaitant jouer les dimanches sur les rencontres citées ci-dessus en raison de l'absence d'éclairage du terrain le samedi soir.

La commission refuse les demandes de modification au motif qu'une dérogation annuelle a déjà été accordée la saison dernière pour la saison 2025/2026 par le Comité Directeur, et que ce dernier avait bien précisé que cette dérogation était valable que pour une saison (PV du 25/09/2025).

Conformément aux articles 15.6 du RSG du district 75 et 6.2 du règlement du championnat Seniors DAM du district 75, il convient au club de trouver une solution afin de jouer aux dates prévues, soit le samedi soir (début des matchs entre 19h00 et 19h30).

Courriel de POUCHET PARIS XVII du 04/08/2026 demandant à ce que leurs équipes seniors D3 et D2 puissent jouer en alternance le samedi soir à 19h30 au stade Max Rousié.

La commission répond favorablement à cette requête.

CDM

Courriels de CASTENHEIRA PARIS AS, SPORT BENFICA ARGOSELO, ESC XV du 24/07/2026 demandant un regroupement inter-district des championnats CDM.

La commission a pris note, et indique que les championnats des autres districts ont été publiés.

Toutefois, le district a d'ores et déjà pris contact avec d'autres districts franciliens afin d'examiner la possibilité d'organiser une coupe inter-district pour la saison 2026/2027.

ANCIENS

Match N° 55756926 DOUZIEME CA 1 / MACCABI PARIS 3 ANCIENS D2 POULE A. 13/09/2026

Demande de DOUZIEME CA du report de la rencontre au 06/09/2026.

Suite à l'accord des deux clubs, la commission valide le report.

ENGAGEMENTS

La commission notifie aux clubs suivants qu'ils sont sur liste d'attente.

U18 D3

- 1 équipe sur liste d'attente :
 - **ES PARISIENNE (3)** (FG).

U16 D3

- 3 équipes sur liste d'attente :
 - **TROPS FC** : engagement tardif (02/07/2026) ;
 - **ES PARISIENNE (3)** (FG) ;
 - **RACING CLUB 18** : engagement tardif (02/07/2026).

U14 D4

- 2 équipes sur liste d'attente :
 - **TROPS FC** : engagement tardif (02/07/2026) ;
 - **JUNIOR ACADEMIE** : engagement tardif (07/07/2026).

DEMANDES DE DEROGATIONS ANNUELLES

Courriel du PEROU EN BLEU du 01/07/2026 sollicitant la commission d'obtenir une dérogation concernant l'obligation d'avoir une équipe de jeune à 11 dans le cadre de sa montée en seniors D3.

L'équipe du PEROU EN BLEU étant dans sa première année d'accession à la D3, la commission accorde cette dérogation sur l'une des trois obligations prévues à l'article 11 du RSG 75 pour la saison 26/27 et lui notifie dès à présent son obligation à s'y conformer pour les saisons suivantes.

Courriel de MENILMONTANT FC du 23/07/2026 demandant une dérogation annuelle pour l'équipe senior féminine D1 pour le créneau du samedi soir à 19h30.

La commission accorde une dérogation annuelle pour le créneau susvisé et soumettra un créneau horaire semblable à celui des seniors masculins pour les seniors féminines lors de la prochaine réunion de révision des règlements généraux 2027/2028

Courriel de MACCABI PARIS METROPOLE du 18/08/2026 demandant une dérogation annuelle pour le classement du terrain d'honneur du stade Louis Lumière.

La commission des terrains n'ayant toujours pas visité cette installation pour notifier les obstacles à son classement, la commission accorde la dérogation demandée pour toutes les compétitions de district durant la saison 2026/2027.